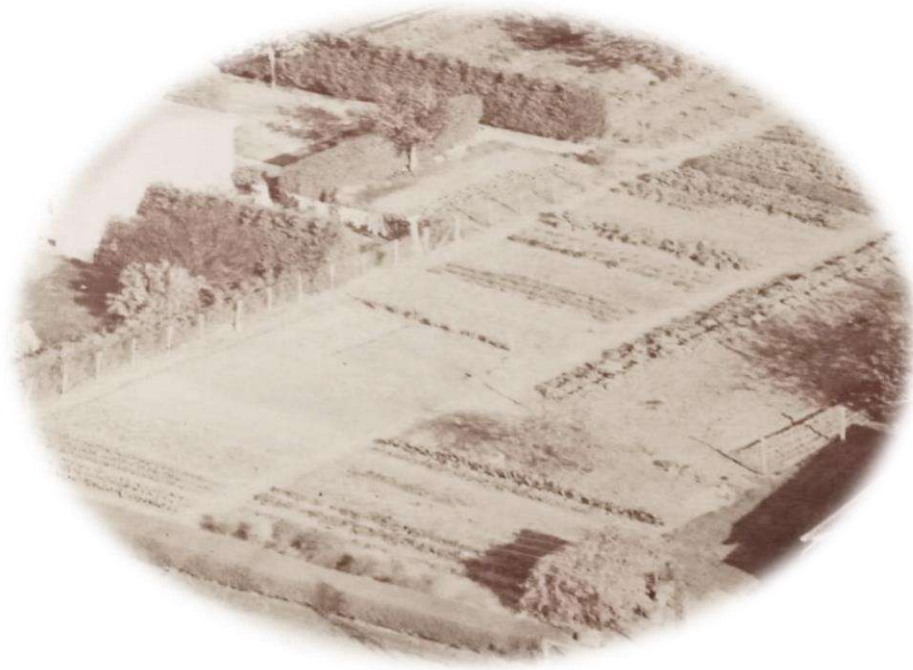


BULLETIN MUNICIPAL 2024



AVANT/AUJOURD'HUI



COMMUNE DE VILLIERSFAUX

Le mot du Maire

L'année 2025 s'ouvre à nouveau sur de grandes incertitudes.

Petit rappel sur les travaux de l'année 2024 qui ont été principalement consacrés à l'aménagement du terrain intergénérationnel.

Celui-ci a été inauguré le 7 septembre 2024 et connaît une belle fréquentation.

La cantine de l'école a été isolée (changement des fenêtres avec volets roulants et bardage extérieur).

Pour l'année 2025, un programme de travaux de voirie a été voté lors de la séance du conseil municipal du 26 novembre 2024.

Après une réunion en Sous-Préfecture dans un contexte d'alerte de fermeture d'une des quatre classes du regroupement scolaire Villerable Marcilly-en-Beauce Villiersfaux, je suis inquiète sur les conséquences que cette fermeture aurait sur les conditions de scolarisation de notre regroupement. Je souhaite avoir des échanges dans un climat serein.

En ces temps incertains où l'actualité est malheureusement bien trop pesante, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 2025.

Que 2025 vous apporte la santé et des moments de bonheur partagés.

Le Maire, Sylvie Norguet



DECISIONS CONSEILS MUNICIPAUX

Vote des subventions 2024

Ass. Secrétaire mairie 15 €, ADMR VENDOME (ménage) 70 €, ADMR MONTOIRE (repas à domicile) 70 €, Amicale Laïque Villerable 300 €, Chambre des Métiers Tours 80 €, Ass. Alzheimer 41 30 €, Conciliateur de justice 30 €, Fondation du Patrimoine 55 €, Aéromodèle Club de la Brisse 250 €.

Vote des taux 2024

La base des taux fixée par l'Etat pour 2024 va augmenter de 3.9%.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter. Il est rappelé que les taux d'imposition de la commune sont identiques depuis les années 1980.

- Taxe sur foncier non bâti 59,34 % - Taxe sur foncier bâti 47.93 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale sur foncier non bâti : 13,65 %

Tarifs concessions cimetièrè

Concessions cimetièrè :

- 15 ans – 80 €
- 30 ans – 150 €
- 50 ans – 300 €

Concessions columbarium :

- 15 ans pour une case d'une ou deux urnes – 80 €
- 30 ans pour une case d'une ou deux urnes – 150 €
- 50 ans pour une case d'une ou deux urnes – 300 €

Vote du compte de gestion 2023 - 2) Vote du compte administratif 2023

Le compte de gestion (comptabilité DGFIP) et le compte administratif (comptabilité mairie) sont identiques.

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2022	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023 (titre effectué au compte 1068 en 2023)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT NET CUMULE DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
INVESTISSEMENT	-117 069,19 €		142 859,39 €	25 790,20 €	25 790,20 €
FONCTIONNEMENT	472 852,95 €	267 069,19 €	32 742,51 €	238 526,27 €	238 526,27 €
TOTAL	355 783,76 €	267 069,19 €	175 601,90 €	264 316,47 €	264 316,47 €

Vote du budget primitif 2024

Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, Le budget primitif 2024 est adopté et s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit : Section de fonctionnement **369 303.00 €** - Section d'investissement **243 820.00 €**

Entretien des espaces verts

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise MTJ Paysage 13, rue du Petit Moulin 41310 Saint-Gourgon à compter du 15 mars 2024 pour les travaux d'entretien des espaces verts.

Protection des données (RGPD) 1^{er} janvier 2025

Le conseil municipal décide d'adhérer au GIP RECIA pour une année du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 et charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Recensement population janvier/février 2025

Du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 la commune aura le recensement de la population. Les membres présents nomment la secrétaire de mairie comme coordonnateur communal. M. Johannès Potschke est nommé agent recenseur.

Protection sociale complémentaire

La participation des employeurs publics territoriaux à la prévoyance de leurs agents devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025. (Maintien de salaire). Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au Centre de Gestion 41 et prendra 100% de la cotisation à sa charge.

Travaux 2025

Après avoir délibéré, les membres présents décident d'effectuer des travaux de voirie en 2025. Le conseil municipal demande à Madame le Maire de contacter le bureau d'études Viatic afin d'établir avec précision les travaux à engager.

**Tous les comptes rendus sont disponibles
sur le site internet villiersfaux.fr ou l'application mobile campagnol.fr**





ÉCOLE MATERNELLE « LA FONTAINE » DE VILLIERSFAUX



Pour l'année scolaire 2024 / 2025, l'unique classe de maternelle accueille 24 élèves (7 en petite section, 5 en moyenne section et 12 en grande section).

Le personnel scolaire :

Mme MERCIER Sylvia , au poste d'agent spécialisé des écoles maternelles

Melle BERRUER Justine, service civique

Mme CLERC Sylvie, au poste de cantinière et agent de service

Mme RENIER Isabelle, enseignante et directrice

Représentants de parents d'élèves élus :

Madame DUPONT Lucie (Titulaire)

Madame MOREAU Charlotte (Suppléant)



Remerciements à la mairie de Villiersfaux, à l'Amicale Laïque, au SIVOS et aux mairies du RPI pour leur investissement et participation aux nombreux projets.

*Le personnel et les enfants de Villiersfaux
vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2025.*



Cycle découverte à
la piscine de Montoire



Cycle danse contemporaine avec une
danseuse de la compagnie
« La Madrugada ».



Action citoyenne:
« Nettoyons la Nature »



Accueil d'une auteure, illustratrice de livres
pour enfants: Delphine Chedru dans le cadre
du projet « Graine de lecteur »



Ateliers jardinage chez GAM VERT à
Vendôme dans le cadre de l'opération
« Jardinons à l'école »



Visite du château et des jardins de Chaumont sur Loire,
au cours du « Festival des Jardins de Chaumont »





Fédération Française d'AéroModélisme

Aéromodèle club de la brisse

L'association « Aéromodèle club de la Brisse » continue à évoluer.

Parmi nos membres, vous trouverez deux moniteurs titulaires d'une Qualification Fédérale d'Initiateur à l'Aéromodélisme et un juge agréé avion de voltige radiocommandé par ailleurs pilote compétiteur en voltige aérienne, catégorie F3A. tout ce qu'il faut pour vous guider que vous soyez débutant ou pilote confirmé.

L'aménagement du terrain permet à tous les modèles d'avion d'évoluer, nous pouvons accueillir des planeurs jusqu'à 5 mètres d'envergure, l'agrément DGAC nous donne un plafond à 1000 pieds, ce qui est très confortable pour tout type de vol.

La piste en herbe de 120 mètres sur 20 est régulièrement tondue, elle permet d'accueillir tous les modèles d'avions et de planeurs.

Le club possède avion école et radio pour permettre de commencer sans avoir besoin d'un gros budget, notamment pour les jeunes. Nous accompagnons également les adhérents dans la construction de leurs modèles.

Le nombre de membres ne cesse de progresser, le manque de jeunes se fait toutefois sentir. Comme chaque année depuis nos débuts nous organisons un interclub qui a réuni en 2024 plusieurs membres de clubs voisins.

Le site internet du club est <https://www.brisse-rc.com>, vous y trouverez entre autres informations la météo en temps réel au terrain, la composition du bureau et le tarif des licences.

Pour tout autre renseignement, merci de contacter l'association.

Aéromodèle club de la Brisse, siège social, 1 rue de la basse-cour à Villiersfaux.

Contact : 06 82 75 01 76



ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE VILLIERSFAUX

Vu la pluviométrie de l'année, nous avons broyé tous les fossés pour un montant de 1814,40 euros. La commune prend en charge la moitié de cette somme.

Les dépenses pour 2024 sont : les frais informatiques 320 €, les frais d'assurance 130 €, la taxe foncière 20 € et les indemnités de la secrétaire Mme Estelle Bontemps pour 400 €.

Après plusieurs réflexions au cours de l'année, nous allons nous faire assister par Mme DEFAUX Stéphanie, décideur local DGFIP pour dissoudre l'AF d'aujourd'hui pour la transformer en une association loi 1901 beaucoup plus simple administrativement et ayant moins de charges fixes.

Il y a des embâcles qui obstruent la Brisse et suite aux crues, ils ont été charriés plus Loin et font barrage au cours d'eau. Plusieurs courriers ont été envoyés aux propriétaires concernés par l'administration mais toujours rien n'a été fait

Normalement l'entretien régulier d'un cours d'eau non-domainial, comme c'est le cas de la Brisse, est à la charge des propriétaires riverains (art. L.215-14 du Code de l'Environnement). Notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.



Les nouveaux membres du bureau sont :

MM. Breton Patrice, Calu Sylvain, Caps Gilles, Corbin Didier, Houdebert Dominique, Lebert Gilles, Norguet Jacky, Richer Laurent.

Le Président : Sylvain CALU

*Les membres du bureau vous souhaitent une bonne
année et bonne santé 2025.*

GOUTER DU 17 DECEMBRE 2024 POUR NOS AINES ET REMISE DU COLIS DE FIN D'ANNEE





L'élaboration du **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT**

L'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunal et Habitat (PLUi-H) s'est poursuivie en 2024. Cette démarche ambitieuse vise à redéfinir et optimiser l'aménagement de notre territoire, pour les 10 à 15 prochaines années, en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques spécifiques à Territoires vendômois. Ce document encadrera le droit des sols que les demandes d'urbanisme devront respecter. Il fixera notamment les possibilités de construire et les encadrements de travaux.

Vers une mise en œuvre opérationnelle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

L'année 2023 avait été marquée par l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui constitue le projet de territoire, véritable colonne vertébrale du PLUi-H. Ce projet exprimait des objectifs partagés issus d'une vaste concertation politique et publique. Il est accessible sur le site internet de Territoires Vendômois, sous la rubrique PLUiH.

Une réflexion approfondie sur les zones urbaines du territoire

Au cours de l'année écoulée, les collectivités ont concentré leurs efforts sur la définition des zones urbaines (U) du territoire. Il s'agit des secteurs déjà urbanisés du territoire au sein desquels les projets optimisant le rôle des centres-villes et centre-bourgs accompagneront le développement futur.

L'identification des secteurs de projets, une étape clé permettant de concilier développement local et résilience environnementale

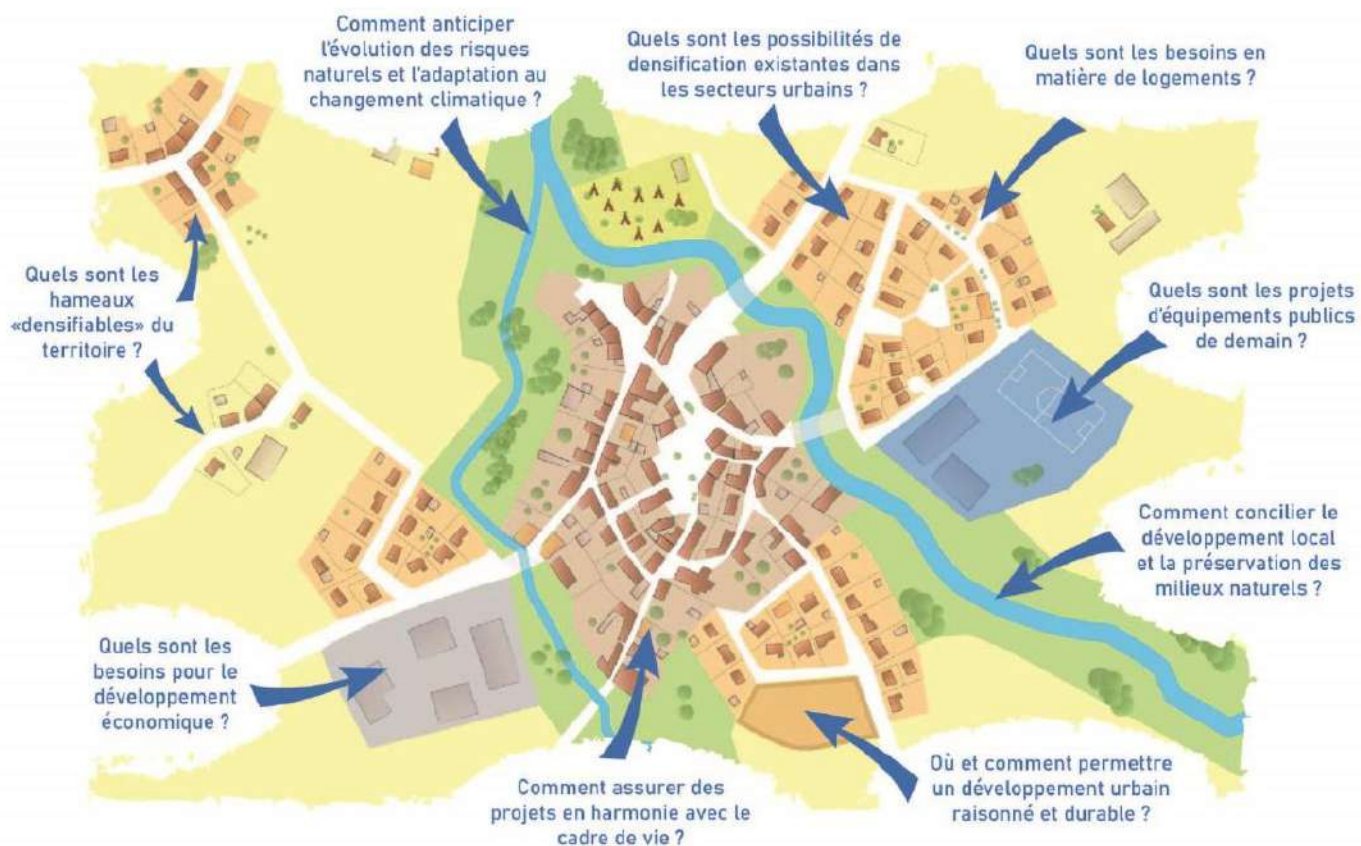
Parallèlement, les équipes municipales ont activement travaillé à l'identification des projets d'aménagement qui pourront être développés au cours de la prochaine décennie. Cette réflexion permet de préparer le terrain pour l'implantation de nouveaux logements, d'espaces économiques ou d'équipements publics, tout en évitant un étalement urbain excessif. Ainsi, chaque projet est pensé dans une logique de cohérence territoriale et de respect des impératifs environnementaux.

L'intégration des impératifs nouveaux issus de la loi Climat et Résilience et des objectifs Zéro Artificialisation Nette (ZAN) constituent à ce titre des enjeux prégnants de la démarche. Dans le cadre du PLUi-H, les collectivités s'engagent à mesurer et à limiter la consommation de terres agricoles et naturelles, en favorisant la densification et la réhabilitation des friches. La prise en compte des enjeux climatiques et de résilience face aux risques naturels est également au cœur de cette démarche, pour assurer un territoire à la fois attractif et résilient face aux défis futurs.

La politique de l'habitat : pour un développement cohérent et équilibré à l'échelle de Territoires vendômois

Cette année a également permis d'approfondir un autre volet clé du PLUi-H : la définition de la politique de l'habitat. Le Plan d'Orientation et d'Actions de l'Habitat (POA) constituera un document stratégique visant à anticiper les besoins en logements, à favoriser la mixité sociale et à soutenir la production de logements accessibles et de qualité. Le POA permet de mieux répondre aux attentes des habitants actuels tout en préparant l'accueil de nouvelles populations dans un cadre équilibré et durable.

Des questions au cœur des étapes de travail de 2024



Poursuite de la démarche participative pour un projet partagé

Nous tenons à souligner l'importance de la participation des habitants, des entreprises et des associations du territoire dans cette démarche. Au travers des dispositifs en place, les carnets de concertation et l'adresse mail dédiée urbanisme-planification@catv41.fr, vous pouvez nous partager vos attentes et vos projets.

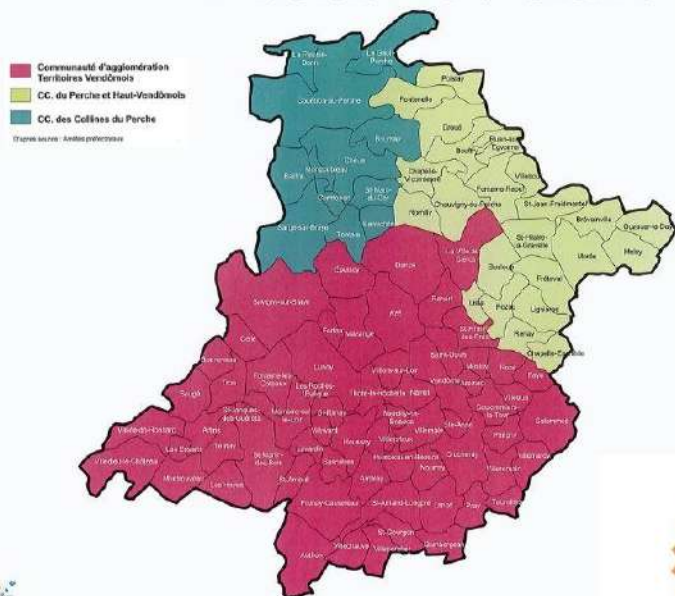
Vous trouverez l'ensemble des informations concernant la démarche via le site internet :

<https://www.territoiresvendomois.fr/pluih>



SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDÔMOIS

Présidente : Claire FOUCHER-MAUPETIT



LE TERRITOIRE

Le Pays Vendômois est composé de 100 communes, de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois ; de 2 communautés de communes : les Collines du Perche et Perche et Haut Vendômois et du Conseil Départemental. Il correspond à l'arrondissement de Vendôme, soit près de 70 000 habitants

LA STRUCTURE

24 élus
membres
du Bureau

6 agents du
service public

112 élus
titulaires

LES PROGRAMMES

Le Pays Vendômois a pour objet de mettre en œuvre une politique commune de développement et d'aménagement global du territoire. Il met à disposition des collectivités une ingénierie et des expériences de projets afin de permettre un essaimage des bonnes pratiques de développement local.

Il suscite des réflexions d'ensemble sur les perspectives à moyen terme de développement économique, agricole, touristique, social, environnemental et culturel.



Le Contrat régional de Solidarité Territoriale (CRST) est un outil d'accompagnement financier pluriannuel qui s'inscrit dans la démarche de développement du Pays et de la Région. Il permet la mise en œuvre d'objectifs du projet de territoire et apporte des aides aux porteurs de projets.



LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale. LEADER est un axe du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural).

COT

Contrat d'Objectif Territorial

Dispositif d'accompagnement et de financement des énergies renouvelables (chaufferie bois, réseaux de chaleur, géothermie, solaire thermique) développé par l'ADEME et la Région et porté par le Pays Vendômois sur le territoire. Programme accessible aux collectivités, entreprises, exploitants agricoles et bailleurs sociaux.



Un dispositif public indépendant de proximité qui accompagne les propriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique.



Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.



Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative de différents acteurs d'un territoire (publics, économiques, associatifs, ...). Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux de l'alimentation : sociaux, environnementaux économiques, sanitaires.

EXEMPLES DE PROJETS

CRST

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) est le dispositif de contractualisation de la Région Centre-Val-de-Loire pour contribuer à l'aménagement équilibré et durable du territoire. Sur la période 2023-2029, **9 619 000€** sont alloués par la Région pour la réalisation de projets sur le Pays Vendômois : diversification agricole, développement de circuits de proximité, aménagement touristique, construction d'équipements culturels ou de loisirs, construction de locaux pour l'accueil d'enfants, aménagement de centres-bourgs et d'espaces publics, rénovation thermique de bâtiments publics, construction de logements sociaux, réalisation de pistes cyclables et de voies vertes, animation du contrat local de santé, réalisation d'opérations de préservation de la biodiversité et soutien à des initiatives locales innovantes.



COT

Construction d'une chaufferie au bois déchiqueté pour le groupe scolaire de Lunay. Projet accompagné par le Pays Vendômois, aidé par l'ADEME (87 000 €), le FEDER (135 000 €) et le Conseil Départemental (74 000 €). L'opération permettra de diminuer les charges d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et d'utiliser une ressource renouvelable locale.

Contrat Local de Santé du Vendômois

Le CLS a pour missions d'améliorer le parcours de santé des populations et de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. L'animation du CLS consiste principalement à organiser des actions de prévention et de promotion de la santé, biologique, psychologique et sociale et santé environnementale, au plus près des populations du Pays Vendômois. Il s'agit également de participer à toute réunion, atelier, séminaire qui vise à améliorer le parcours de santé des populations du territoire. Les différents axes du CLS 2025-2029 :

- Axe n°1 : Favoriser le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé pour tous
- Axe n° 2 : Développer la mise en réseau et la communication autour des acteurs du territoire en santé mentale
- Axe n° 3 : Promouvoir un environnement favorable à la santé pour tous
- Axe n° 4 : Réduire les inégalités sociales et territoriales en santé



LEADER

Délocaliser la culture grâce à une remorque-castelet

L'Hectare - Territoires Vendômois, en partenariat avec Le Sablier de Dives-sur-Mer, a élaboré une remorque-castelet pour délocaliser l'univers de la marionnette et le faire découvrir. Un spectacle a été présenté dans plusieurs communes du territoire. 10 000 € de subvention ont été attribués au projet via le programme LEADER.

PLATEFORME REV

Permanences de l'ADIL-France Rénov'

La Plateforme "Rénovez En Vendômois (REV)" a ouvert le 1er janvier 2017. Des permanences décentralisées de l'ADIL - France Rénov' ont lieu sur tout le territoire pour des conseils personnalisés (financiers, énergétiques, juridiques) sur la rénovation de vos logements.

" Les élus du Pays Vendômois poursuivent leur engagement dans la maîtrise énergétique. Ils vous proposent un service de conseils pour la rénovation des logements des particuliers".

Où trouver les permanences de l'ADIL-France Rénov' sur notre territoire ?

5 lieux de permanences sur le territoire vous accueillent sur rendez-vous : Vendôme, Mondoubleau, Fréteval, Saint Amand Longpré et Montoire

Besoin d'informations ? Contactez l'ADIL

ADIL - France Rénov' :
Tel : 02.54.42.10.00

Adresse : 34 avenue Maunoury, porte C, 41000 BLOIS

GENDARMERIE MOBILE THORE-LA-ROCHETTE

Nous sommes une unité composée à l'heure actuelle de cinq personnels (six à l'avenir).

Nous sommes compétents sur les 118 communes de la Compagnie de Gendarmerie de VENDOME, ce qui comprend le secteur territorial des brigades de PEZOU, DROUE, MONDOUBLEAU, MONTOIRE, SAVIGNY-SUR-BRAYE, SAINT-AMAND-LONGPRE, MARCHENOIR, BEAUCE-LA-ROMAINE et SELOMMES.

Nous avons vocation à être au cœur de vos territoires en venant au contact de la population, des élus, des commerçants, des chefs d'entreprises, des agriculteurs, des responsables d'association, notamment par des patrouilles pédestres.

A ce titre, nous venons dans les mairies que nous avons déjà contactées, prendre ponctuellement des permanences où vous pouvez venir vous renseigner, exposer une problématique, déposer une main courante ou une plainte, ou tout simplement nous rencontrer.

Courant 2025, nous serons équipés d'un Gendtruck. Il s'agit d'un véhicule aménagé pour vous recevoir et prendre nos permanences directement sur la place de vos villages.

Nous communiquons déjà nos permanences en mairie et continuerons à le faire quand nous en serons dotés, via l'application nationale "Ma Sécurité", en plus de la communication faite par vos mairies.

Nous avons également des missions de prévention, que nous menons dans les écoles et collèges de vos secteurs, mais aussi dans vos communes par le biais de réunions publiques sur des thèmes tels que les escroqueries, le démarchage téléphonique, le porte à porte et la lutte contre les cambriolages.

La Brigade Territoriale Mobile de THORE LA ROCHETTE promène le "aller vers" la population, la communication et le bien vivre ensemble dans notre ruralité.

Quelques conseils :

Lorsque vous recevez un mail, un SMS, un appel, soyez toujours vigilant, assurez-vous de l'identité réelle de celui qui en est à l'origine.

Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires, vos pièces d'identité, ni d'information personnelle quelle qu'elle soit.

Verrouillez votre maison, que vous soyez à l'intérieur, dans votre jardin, partis pour quelques minutes ou en vacances. Signalez à vos voisins de confiance et à la gendarmerie proche de chez vous, vos dates de vacances via le dispositif "Tranquillité vacances" qui permettra aux gendarmes de surveiller votre habitation. Ne gardez pas d'espèce chez vous, et cachez vos bijoux précieux si vous en avez, soyez inventifs!



De gauche à droite:

**La Gendarme Léa MONNET,
Le Gendarme Justin COURTAT,
L'Adjudant Sébastien LEGATELOIS,
L'Adjudante-Cheffe Céline BRAILLY,**

Territoires vendômois les structures Enfance Jeunesse



Accueils Libres Jeunesse

Avec la carte MOVE Jeune, la carte Jeune (2€) ou la carte Rémi, les jeunes peuvent fréquenter librement les 9 Accueils et Points rencontre Jeunes gérés par la communauté d'agglomération. Ils sont accueillis par des équipes d'animateurs qualifiés qui leur proposent des activités variées correspondant à leurs envies. Les programmes d'activités, les modalités d'inscription, les horaires d'ouverture sont consultables sur le site de Territoires vendômois.

● **MDJ Savigny**
4, route de Bessé, Savigny-sur-Braye

● **Centre Culturel**
24, avenue G Clémenceau, Vendôme

● **L'Annexe**
42 ter, avenue Jean Moulin, Vendôme

● **Points rencontre Jeunes** (hors vacances scolaires)

Naveil (mardi 16h30-18h30),

Lancé (mercredi 13h30-17h),

Danzé (jeudi 16h30-18h30),

Selommes (vendredi 16h30-19h)

● **Le Passage**
Passage de l'imprimerie,
10, place Saint-Martin, Vendôme

● **Maison des Jeunes de Montoire (MJM)**
21, rue Marescot, Montoire-sur-le-Loir



● **ALSH soutenus par Territoires vendômois**
Vacances d'Hiver, de Printemps, d'Été et d'Automne

ALSH Areines-Meslay
centredeloisirs.areinesmeslay@gmail.com - 02 54 77 22 16

ALSH Azé - Ribambelle et C^{ie}
ribambelle.cie@gmail.com - 06 78 60 26 59

ALSH Epuisay - L'épuiette
epuisette41@gmail.com - 02 54 72 18 58

ALSH La-Ville-aux-Clercs
perisco@la-ville-aux-clercs.fr - 06 41 05 80 76

ALSH Coulommiers-la-Tour
asso-coulommierslatour@famillesrurales.org
06 76 40 21 50

● **Le Transfo**
140, faubourg Chartrain, Vendôme

- un PIJ (Point Information Jeunesse) qui accompagne les jeunes dans la recherche de jobs, départs à l'étranger et autres projets...
- un service de mise en relation babysitting ;
- un espace multimédia ouvert à tout public ;
- diverses ressources documentaires et multimédia ;
- une permanence de la MDA (Maison des Ados) ;
- des animations multimédia, de prévention...

Animation itinérante
Territoires vendômois

Activités variées et sorties à la journée ou sur plusieurs jours. Un transport est proposé à tous les jeunes du territoire. À indiquer à l'inscription.

● **Les Accueils de loisirs**
Territoires vendômois

Les structures de loisirs accueillent les enfants de 3 à 13 ans sur les périodes de vacances scolaires. Des équipes pédagogiques qualifiées encadrent les enfants et font en sorte que chacun s'épanouisse au sein de la structure, grandisse à son rythme, rencontre des copains et partage des expériences originales et enrichissantes.

informations et inscriptions sur espacefamille.vendome.eu

LA BOUSSOLE DES JEUNES LOIR-ET-CHER

Tu as entre 15 et 30 ans ?
Tu as besoin d'un conseil ou d'un service ?

Trouve les bonnes personnes pour t'orienter et t'accompagner sur

boussolejeunes.gouv.fr

SERVICE BABY SITTING

Le Transfo propose gratuitement un service de mise en relation autour du babysitting !

Ce service s'adresse aux jeunes de 16 ans et plus souhaitant proposer leurs services et également aux parents cherchant une garde occasionnelle pour leurs enfants.

Vous cherchez une solution babysitting ? <https://www.territoiresvendomois.fr/baby-sitting>

Vous souhaitez faire du babysitting ? Retirez votre dossier au Transfo, 140 faubourg Chartrain à Vendôme.

Pour pouvoir vous inscrire aux activités proposées par Territoires vendômois pour les enfants et les jeunes, créez votre compte en vous rendant sur <https://espacefamille.vendome.eu> (page également directement accessible dès l'accueil du site www.territoiresvendomois.fr) et laissez-vous guider.



CONSTRUIRE ENSEMBLE, AVEC ET POUR TOUS LES JEUNES

16-25 ans

(ou jusqu'à 29 ans en situation de handicap pour bénéficier du CEJ)

**CHOISIR
SON METIER**

**TROUVER
UN EMPLOI**

**GERER
SON QUOTIDIEN**

SE FORMER

**S'OCCUPER
DE SOI**

SORTIR, BOUGER

INFORMATION FORMATION ORIENTATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE



Communes



Mission Locale

DU VENDOMOIS



Votre Mission Locale vous accueille :

71 faubourg Chartrain - 41100 VENDÔME

02 54 77 14 87

Mission Locale du Vendômois

www.ml-vendomois.fr

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT CEJ

- Un parcours personnalisé animé par des ateliers (sport, culture, santé, emploi, confiance en soi, mobilité, découverte du territoire, ...) et des temps individuels
- Mise en situation professionnelle par des stages
- Durée de 6 mois
- Allocation mensuelle



POUR LES JEUNES

- Information sur les métiers qui recrutent
- Mise en relation sur des formations
- Conseil sur la recherche d'emploi
- Mise en relation avec des employeurs qui recrutent
- Information sur les organismes utiles à votre vie quotidienne (CAF, CPAM, Impôts, ...)
- Aide pour mieux se connaître et prendre soin de soi
- Accès à des activités culturelles, sportives, musicales
- Aide dans votre mobilité (permis, location moyen de transport, carte bus, Yep's...), logement, budget, santé...

POUR LES ENTREPRISES

- Aide pour les recrutements : définition du profil de poste, présentation de candidatures, ...
- Information sur les contrats et les mesures d'aide à l'embauche
- Mise en place de stage par convention (PMSMP)
- Médiation entre employeur et salariés suivis par notre structure



Dom@dom
téléassistance

ma téléassistance de proximité
24h/24 et 7j/7

UNE QUALITÉ DE SERVICE OPTIMALE
UNE ÉCOUTE BIENVEILLANTE ET PERSONNALISÉE

Abonnement « tout compris » :

- sans engagement ni frais de dossier
- éligible crédit d'impôt de 50%
- installation sous 48h (24h en cas d'urgence)
- appels réguliers de soutien et de convivialité
- dépannage dans les 24h, 7j/7...



Reconnue d'utilité publique

02 54 42 54 24

6 rue Louis Bodin - 41000 Blois
contact@domadomteleassistance.fr
www.domadomteleassistance.fr

Dom@dom téléassistance
est un service de la
Fondation Partage et Vie.



Nettoyage de l'église



Intérieur de l'église Saint Georges rénové

Soucieux du bien être de chacun et forts d'une expérience de plus de 75 ans, à l'ADMR nous mettons à la disposition de toute personne dans le besoin, nos compétences et nous efforçons d'apporter au mieux soins, confort et réconfort.

Dès la naissance, L'ADMR peut prendre soin de vos enfants :

- * Service d'aide à domicile aux familles
- * Soutien à la parentalité
- * Accueil de loisirs et périscolaires



L'ADMR accompagne les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants en mettant en place le service le plus adapté tout en respectant le projet de vie de chacun.

Des solutions adaptées pour faciliter la vie de tout le monde :

- * Entretien du linge
- * Entretien du logement
- * Petit jardinage
- * Petit bricolage



L'ADMR s'engage à accompagner les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation :

- * Aide à domicile : du lever au coucher, pour la toilette et les courses
- Soins à domicile : soins d'hygiène et de confort



L'ADMR recrute !

jepostule@admr41.org

L'ADMR déploie des véhicules sous conditions pour les déplacements personnels et professionnels des aides à domicile et des véhicules de service pour les aides soignantes et TISF.

Choisissez une mission qui a du cœur et devenez *bénévole* !

La force de l'ADMR repose sur l'alliance entre le client, le bénévole et le salarié.

En complément des équipes salariées, le bénévole est ancré dans la vie locale. Il effectue des visites de courtoisie, développe le lien social, et participe à la gestion de l'association locale ADMR.

CONTACTEZ NOUS Association Locale ADMR du Vendômois- 7, Avenue Gérard Yvon - 41 100 VENDÔME



Vie quotidienne
02 54 33 54 00
ms-vendome@admr41.org

EMA (Equipe Mobile Alzheimer)
02 54 23 54 06
ema-nlc@admr41.org





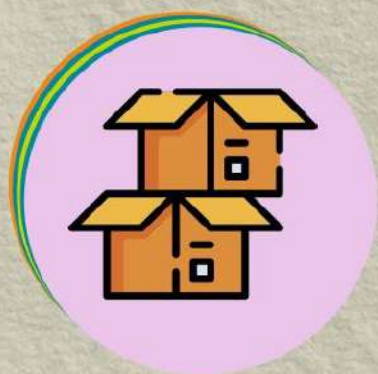
AVADE

ASSOCIATION VENDÔMOISE D'AIDE
AUX DEMANDEURS D'EMPLOI

**L'AVADE est un lieu d'accueil, d'écoute,
d'information vers l'insertion professionnelle
durable.**

**Nous sommes une association à but non lucratif
qui contribue au développement économique du
territoire et favorise l'accès à l'emploi local.**

Nos Mise à Disposition



Manutention

**Aide au
déménagement**

Peinture



Ménage

Vitres

Repassage



Jardinage

**Enlèvement des
déchets verts**

Tonte de pelouse

02.54.80.25.34

Vivez serein, nous sommes là 24h/24 et 7j/7.

Présence Verte Touraine, seul acteur du marché à être exclusivement dédié à la téléassistance vous propose des offres adaptées à vos besoins.

Vous souhaitez être sécurisé à domicile :

Se présentant sous la forme d'un discret bracelet ou d'un médaillon, **Activ'zen** s'adresse à toute personne souhaitant se sentir parfaitement en sécurité chez elle. Grâce à cette solution, vous êtes autonome mais jamais seul.

En complément de son équipement de base, Présence Verte vous propose également un détecteur automatique de chute brutale et un détecteur de fumée reliés à votre matériel de téléassistance ainsi qu'un coffre à clés sécurisé vous assurant un secours rapide et sans dommage.

Vous souhaitez être sécurisé à domicile et lors de vos déplacements :

Activ' mobil s'adresse à toute personne souhaitant se sentir rassurée à domicile mais également à l'extérieur. Soit par appui, soit automatiquement en cas de chute lourde, vous serez géolocalisé et secouru.

Nos deux offres bénéficient d'un crédit ou d'une réduction d'impôt à hauteur de 50%. Des prises en charge sont également possibles par les caisses de retraite ou le conseil départemental dans le cadre de l'APA. Des tarifs préférentiels avec des communes conventionnées et partenaires sont également possibles.



N'attendez plus, contactez votre agence **Présence Verte Touraine**
19 avenue de Vendôme, 41000 Blois - 02.54.44.87.26
Email : pv41@presenceverte.fr
Site internet : www.presencevertetouraine.fr

Aménagement terrain intergénérationnel



Inauguration du terrain intergénérationnel



L'inauguration du terrain intergénérationnel s'est déroulée le samedi 7 septembre 2024 en présence de nombreuses personnalités et la population. Les enfants ont tenu le ruban avant qu'il ne soit coupé.

Le coût de l'aménagement du terrain et de 191 007,89 € TTC :

- Maîtrise d'œuvre, relevé topographique, panneau affichage : 8892 € TTC
- Aménagement du terrain (entreprise Colin) 118 752 € TTC
- Achat et pose des jeux : 31 491,88 €
- Achat toilettes et branchements : 31 872,01 € TTC

La commune a obtenu diverses subventions :

- De l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 30 067,50 €
- De la Région (Syndicat Mixte du Pays Vendômois) 63 300 €
- Du Département (Dotation Départementale Aménagement Durable) : 20 000 €
- De la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois : 10 000 €
- Récupération FCTVA – 39 275,72 € **soit un reste à charge pour la commune de 39 275,72 €**

Un verre de l'amitié a été offert par la commune.

Mesdames Provost Annick et Corbin Martine, conseillères municipales, avaient élaboré un joli blason en bonbons. Merci à elles.



Le Maire Mme Sylvie Norguet, Mme Martine Corbin, Mme Annick Provost

Réalisation du bibliofrigo par des enfants



Merci pour leur aide

Isolation et changement des fenêtres à la cantine



Avant travaux



Travaux d'isolation (bardage) et changement des fenêtres

Afin d'optimiser les dépenses énergétiques, des travaux d'isolation et le changement des menuiseries ont été effectués au cours des vacances scolaires d'avril 2024.

Le coût des travaux s'élève à 55 940,75 € TTC :

- Isolation – société Isoscop Vendôme – 38 334 € TTC
- Changement des menuiseries – société Eldi Vendôme – 17 456,75 € TTC

La commune a obtenu des subventions :

- Du Département (Dotation Départementale Solidarité Rurale) 17 250 €
- De la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois : 9 290 €
- Récupération FCTVA – 8307,20 € ***soit un reste à charge pour la commune de 21 093,55 €***

MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS

Plus près des territoires et de ses habitants

Prévention et protection maternelle infantile, accompagnement vers l'emploi, autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, inclusion et insertion sociale, logement.

Les services d'action sociale du conseil départemental se réorganisent pour vous offrir un service de proximité renforcé.

Objectifs ? Mieux répondre à vos besoins et vous proposer une offre de services au plus près de chez vous, dans douze maisons départementales des solidarités (MDS) implantées dans tout le département.

Dix d'entre elles sont déjà ouvertes : Vendôme, Blois, Bracieux, Veuzain-sur-Loire, Lamotte-Beuvron, Salbris, Romorantin-Lanthenay, Montrichard-Val de Cher, Selles-sur-Cher et Mer. Les MDS de Mondoubleau et de Fréteval ouvriront au plus tard début 2026.

Des antennes de proximité vous proposent également des accueils sur rendez-vous à Droué, Beauce-la-Romaine, Montoire-sur-le-Loir, Savigny-sur-Braye, Cormenon, Oucques-la-Nouvelle, Marchenoir, Blois, Le Controis-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Noyers-sur-Cher, Saint-Aignan, Saint-Laurent-Nouan et Herbault.

CONTACT

02 14 99 41 41
du lundi au vendredi
de 9 h 30 à 11 h 30 et
de 14 h à 16 h (sauf le mardi après-midi)

Plus d'infos





Le CIAS : un acteur clé de l'action sociale intercommunale

Le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) s'engage activement dans une action globale de prévention et de développement social au sein des communes de l'agglomération Territoires vendômois. Cette démarche est menée en étroite collaboration avec les institutions publiques et privées, faisant du CIAS l'institution locale par excellence en matière d'action sociale.

Un nouveau service de proximité

Depuis mai 2024, le CIAS a lancé un service innovant d'« aller vers » pour mieux répondre aux besoins des habitants. Les travailleurs sociaux du CIAS se déplacent désormais à la demande des mairies pour intervenir auprès des personnes en difficulté sociale ou en recherche d'emploi, qui peinent à solliciter de l'aide par elles-mêmes.

Des réponses adaptées aux besoins

- Une aide d'urgence : Le CIAS peut rapidement apporter un soutien alimentaire ou un hébergement temporaire grâce à ses dispositifs existants.
- Un accompagnement personnalisé : Après une évaluation approfondie de chaque situation, les travailleurs sociaux proposent une orientation ou un suivi adapté vers les services d'action sociale appropriés.
- Sensibilisation et information : En partenariat avec les mairies, le CIAS organise des réunions d'information et participe à des forums pour sensibiliser la population aux enjeux sociaux et aux aides disponibles.

Un service accessible à tous

Si vous ou l'un de vos proches traversez une période difficile, n'hésitez pas à contacter votre mairie. Le CIAS est là pour vous accompagner et vous orienter vers les solutions les plus adaptées à votre situation.

Le CIAS s'engage à renforcer le tissu social de notre territoire, en veillant à ce qu'aucun habitant ne soit laissé pour compte. Cette approche collaborative illustre notre engagement dynamique et collectif pour une communauté plus solidaire et inclusive.

N'hésitez pas à contacter votre mairie pour vous même ou un de vos proches qui vous semblent en difficulté.



Présentation de **MOVE COVOITURAGE** domicile ↔ travail

L'attractivité d'un territoire passe par sa facilité de desserte et son accessibilité. La communauté d'agglomération Territoires vendômois a fait le choix d'étendre son offre de transport MOVE avec la création d'une plateforme de covoiturage pour les trajets domicile-travail.

Sur 20 000 actifs du territoire, 80 % utilisent une voiture pour leurs déplacements quotidiens.

L'aspect financier est très intéressant : le gain moyen pour le conducteur est de 1 200 euros en moyenne par an ; pour le passager c'est une économie de plus de 1 000 euros par an (recoupement de plusieurs études menées au niveau national).

Le covoiturage peut aider pour un accès à l'emploi (en cas de perte de permis ou pas de permis), budget carburant allégé, frais de stationnement de parking à la gare TGV allégés ; moins de pollutions pour l'environnement ; création de liens sociaux.

Il n'y a pas de miracle : comme pour tout lancement d'un service, le succès de ce dispositif dépend de la mobilisation de tous. Plus il y aura d'inscrits plus l'offre en trajets s'étoffera et deviendra intéressante.

N'attendez plus : **téléchargez l'application gratuite KAROS** et venez rejoindre les 1 200 usagers qui ont déjà franchi le pas.

Retrouvez toutes les informations utiles sur notre site Internet www.move-vendomois.fr (onglet covoiturage).



Les bacs doivent être sortis la veille de la collecte, poignée côté rue et rentrés une fois collectés.

Bac bordeaux
LES MARDIS
SEMAINE B

Bac jaune
LES MARDIS
SEMAINE A

2025

JANV. 2025	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANV. 2025
M 1	S 1	S 1	M 1	J 1	D 1	M 1	V 1	L 1	M 1	S 1	L 1	J 1
J 2	D 2	D 2	M 2	V 2	L 2	M 2	S 2	J 2	J 2	D 2	M 2	V 2
V 3	L 3	L 3	J 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	L 3	M 3	S 3
S 4	M 4	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4	L 4	J 4	S 4	M 4	J 4	D 4
D 5	M 5	M 5	S 5	L 5	J 5	S 5	M 5	V 5	D 5	M 5	V 5	L 5
L 6	J 6	J 6	D 6	M 6	V 6	D 6	M 6	S 6	L 6	J 6	S 6	M 6
M 7	V 7	V 7	L 7	M 7	S 7	L 7	J 7	D 7	M 7	Y 7	D 7	M 7
M 8	S 8	S 8	M 8	J 8	D 8	M 8	V 8	L 8	M 8	S 8	L 8	J 8
J 9	D 9	D 9	M 9	V 9	L 9	M 9	S 9	M 9	J 9	D 9	M 9	V 9
V 10	L 10	L 10	J 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	L 10	M 10	S 10
S 11	M 11	M 11	V 11	D 11	M 11	V 11	L 11	J 11	S 11	M 11	J 11	D 11
D 12	M 12	M 12	S 12	L 12	J 12	S 12	M 12	V 12	D 12	M 12	V 12	L 12
L 13	J 13	J 13	D 13	M 13	V 13	D 13	M 13	S 13	L 13	J 13	S 13	M 13
M 14	V 14	V 14	L 14	M 14	S 14	L 14	J 14	D 14	M 14	V 14	D 14	M 14
J 15	S 15	S 15	M 15	J 15	D 15	M 15	V 15	L 15	M 15	S 15	L 15	J 15
J 16	D 16	D 16	M 16	V 16	L 16	M 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16	V 16
V 17	L 17	L 17	J 17	S 17	M 17	J 17	D 17	V 17	L 17	M 17	J 17	S 17
S 18	M 18	M 18	V 18	D 18	M 18	V 18	L 18	J 18	S 18	M 18	J 18	D 18
D 19	M 19	M 19	S 19	L 19	J 19	S 19	M 19	V 19	D 19	M 19	V 19	L 19
L 20	J 20	J 20	D 20	M 20	V 20	D 20	M 20	S 20	L 20	J 20	S 20	M 20
M 21	V 21	V 21	L 21	M 21	S 21	L 21	J 21	D 21	M 21	V 21	D 21	M 21
M 22	S 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22	V 22	L 22	M 22	S 22	L 22	J 22
J 23	D 23	D 23	M 23	V 23	L 23	M 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23	V 23
V 24	L 24	L 24	J 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	L 24	M 24	S 24
S 25	M 25	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25	L 25	J 25	S 25	M 25	J 25	D 25
D 26	M 26	M 26	S 26	L 26	J 26	S 26	M 26	V 26	D 26	M 26	V 26	L 26
L 27	J 27	J 27	D 27	M 27	V 27	D 27	M 27	S 27	L 27	J 27	S 27	M 27
M 28	V 28	V 28	L 28	M 28	S 28	L 28	J 28	D 28	M 28	V 28	D 28	M 28
M 29	S 29	S 29	M 29	J 29	D 29	M 29	V 29	L 29	M 29	S 29	L 29	J 29
J 30	D 30	D 30	M 30	V 30	L 30	M 30	S 30	M 30	J 30	D 30	M 30	V 30
V 31	L 31	L 31	S 31	S 31	L 31	J 31	D 31	V 31	L 31	M 31	S 31	S 31

Les jours fériés en rouge décalent la collecte au lendemain



Déchetteries et Plateforme déchets

APPLICATION « Mes déchets - ValDem »

Retrouvez les jours de collecte, horaires de déchetteries, consignes de...



		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Danzé Les poulinières	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	14h - 17h	14h - 17h			14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30			8h - 12h30	7h30 - 13h30
Morée ZA La Varenne	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	7h30 - 13h30		7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30
Naveil ZA La Bouchardière	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h	14h - 17h		14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30		8h - 12h30	8h - 12h30	7h30 - 13h30
St-Amand Rue de la gare	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	14h - 17h	14h - 17h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30		8h - 12h30	8h - 12h30	7h30 - 13h30
St-Ouen Rue Roger Salengro	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30	8h - 12h30	8h - 12h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30
Selommes Rue des Prasles	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h		14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30		8h - 12h30		8h - 12h30	7h30 - 13h30
Vendôme et plateforme déchets verts ZI Sud - Allée Louis Renault	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30

Tous les sites sont fermés les jours fériés



TOUS LES EMBALLAGES

SE TRIENT

ET TOUS LES PAPIERS

SE RECYCLENT !



Poursuivons nos efforts pour améliorer

le tri sélectif et réduire nos déchets



Bouteilles, bidons et flacons en plastiques



Barquettes, conserves, aérosols, canettes



Tous les emballages en carton



Tous les papiers



SANS OUBLIER

Pots, barquettes, films, sacs, sachets, tubes...



Tri efficace

- ✓ Inutile de laver mes emballages, il suffit de bien les vider
- ✓ J'aplatis les bouteilles, cartonnets, briques alimentaires dans le sens de la longueur
- ✓ Je dépose mes emballages en vrac dans mon bac, sans les imbriquer
- ✓ Je sépare bien les emballages par matière
 - Je retire le film plastique des revues publicitaires
 - Je retire la barquette en plastique de la boîte en carton



Et je mets le tout en vrac dans mon bac jaune



Emballages volumineux

Grands cartons bruns et polystyrène
→ J'apporte en déchetterie

RENSEIGNEMENTS UTILES

Vous voulez obtenir....	Où s'adresser	Conditions Pièces à fournir	Coût	Observations
CARTE NATIONALE D'IDENTITE(1)	S'adresser aux mairies dotées d'une station d'enregistrement des donnés Vendôme, Montoire/Loir, Saint-Ouen, Morée, Oucques	<ul style="list-style-type: none"> - Une photo d'identité aux normes de moins de 6 mois - Un document officiel comportant votre photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire,...) - Un justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple) - Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (1) sinon utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet) - Si vous ne possédez aucun titre d'identité sécurisé fournir un acte de naissance avec filiation de moins e 3 mois sauf si l'état civil du lieu de votre naissance est dématérialisé (2) 	Gratuit Timbre fiscal de 25 € si l'ancienne carte a été volée ou perdue	Valable 10 ans Présence obligatoire du demandeur pour signature et prise d'empreintes
PASSEPORT (1)	Mairie équipée d'une station d'enregistrement des donnés	Mêmes pièces que la carte nationale d'identité Pour un dossier concernant un mineur, présenter une pièce d'identité du parent qui fait la demande	Achat d'un timbre fiscal (3) 86 € pour les majeurs 42 € pour les 15 à 18 ans 17 € pour les moins de 15 ans	Valable 10 ans Présence obligatoire du demandeur (majeur ou mineur accompagné d'un parent ayant l'autorité parentale) lors de l'instruction du dossier et du retrait du passeport. Seuls les enfants de moins de 12 ans ne sont pas obligés d'être présents lors du retrait.
INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE(5)	Mairie du domicile ou sur service-public.fr	Etre français et majeur - Fournir un justificatif de domicile et d'identité Les étrangers communautaires peuvent s'inscrire sur une liste électorale complémentaire pour les élections municipales et européennes	Gratuit	Les inscriptions et les radiations se font toute l'année. Une année d'élection, la date limite est au plus tard le 6 ^{ème} vendredi précédent le 1 ^{er} tour de scrutin
CERTIFICAT D'HEREDITE	Notaire	Livret defamille du défunt, adresse des héritiers	Coût variable	
COPIE INTEGRALE OU EXTRAIT ACTE DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	Nom, prénoms, date de naissance	Gratuit	Les personnes de nationalité française née à l'étranger doivent s'adresser au Ministère des Affaires Etrangères à Nantes (4)
COPIE INTEGRALE OU EXTRAIT ACTE DE MARIAGE	Mairie du lieu de mariage	Nom, prénoms date de mariage	Gratuit	
COPIE INTEGRALE OU EXTRAIT ACTE DE DECES	Mairie du lieu de décès	Date du décès, nom et prénoms du défunt	Gratuit	
DUPLICATA LIVRET DE FAMILLE	Mairie du lieu de mariage ou mairie du domicile	En cas de perte, fournir l'état civil des conjoints et des enfants. Après un divorce, l'ex-conjoint peut obtenir un duplicata	Gratuit	Imprimé de demande de duplicata à remplir.
EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE N3	Casier judiciaire national	Demande écrite accompagnée d'une photocopie de la carte nationale d'identité	Gratuit	Casier judiciaire national – 107, rue Landrau – 44079 Nantes Cedex 01
DECLARATION DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance dans les 5 jours	Certificat d'accouchement et livret de famille carte nationale d'identité des parents	Gratuit	
FORMALITES POUR MARIAGE	Dossier à retirer en mairie	Extrait acte de naissance des époux, attestation sur l'honneur pour domicile, liste des témoins	Gratuit	Dossier complet à remettre en mairie au moins 1 mois avant la date du mariage
DECLARATION DE DECES	Mairie du lieu de décès	Livret de famille, certificat de décès	Gratuit	Se présenter dans les 24 h qui suivent les décès
PACS	Dossier à retirer en mairie	Liste des pièces à fournir : service-public.fr	Gratuit	Dossier complet à remettre en mairie avant le PACS

(1) Il est conseillé de faire une pré-demande en ligne sur le site ANTS pour les demandes de carte nationale d'identité :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr> ou passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr>

(2) Villes adhérentes à la dématérialisation : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

(3) Achat de timbres fiscaux en ligne sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr/pages/achat/choixSeries.jsp>

(4) Pour une demande d'acte d'état civil pour les personnes nées à l'étranger par courrier Ministère des Affaires Etrangères Service central d'Etat Civil 11 rue de la Maison Blanche 44941 Nantes cedex 09 ou sur <http://www.diplomatie.gouv.fr> rubrique vivre à l'étranger – Délivrance d'un acte d'Etat Civil

(5) Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrit, vous inscrire, changer l'adresse en ligne sur le site <https://service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

La demande par l'autorité parentale d'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné est matérialisée par l'usage d'un formulaire CERFA (N°15646*01), accessible sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>, sur lequel vous trouverez les documents dont les mineurs devront être en possession pour quitter le territoire.

Recensement et journée de défense de citoyenneté

Dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie. Cette démarche obligatoire s'inscrit dans le parcours de citoyenneté qui comprend le recensement citoyen en mairie, l'enseignement de défense, et, la journée défense et citoyenneté (JDC).

Ce recensement permettra d'effectuer la journée défense et citoyenneté et l'inscription d'office sur la liste électorale à l'âge de 18 ans.

La journée défense donne lieu à délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Renseignements : Centre du Service National d'Orléans 02.38.65.21.32 – csn-orleans-sec.fct@intradef.gouv.fr) ou sur le site www.defense.gouv.fr/jdc

Dès réception de la liste de recensement, le jeune recensé recevra un message pour créer un compte personnel sur l'espace administré MA JDC.

Permis de conduire ou certificat d'immatriculation

Les démarches doivent se faire auprès des professionnels ou en ligne :

- Permis de conduire : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Certificat d'immatriculation : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Infos pratiques

Les bruits de voisinage

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 mars 2020, les travaux de bricolage et/ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou appareils bruyants (tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses...) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Déjection canines

Les déjections canines génèrent des désagréments et des risques. Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour les enfants, et cela par mesure d'hygiène publique.

Démarchage

Que ce soit par téléphone ou directement à votre domicile, des personnes peuvent se présenter sous des prétextes divers. Certains d'entre eux se disent accrédités par la mairie. Certains envoient des mails avec signature d'un agent de la mairie.

La commune ne mandate personne pour le démarchage et l'envoi de mails. Si nécessaire, nous faisons une information sur le site et sur l'écho de Villiersfaux.



Commune de Villiersfaux
1 rue de la Basse Cour
41100 Villiersfaux
Tél. 02.54.77.18.41
e-mail : mairievilliersfaux@wanadoo.fr
Site internet : villiersfaux.fr
Application mobile : campagnol.fr

En 2025, la commune de VILLIERSFAUX réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du **jeudi 16 janvier 2025.**

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Vous n'avez reçu aucun document, contactez le coordonnateur communal qui fera suivre à l'agent recenseur :

Mme LE BRIS Dany aux heures d'ouverture de la mairie.

**La commune a nommé un agent recenseur
M. POTSCHKE Johannès.**

Merci de lui réserver un bon accueil lors de son passage



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
 3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :
Madame LE BRIS Dany, secrétaire générale de mairie, coordonnateur communal pour le recensement de la population 2025.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site :
le-recensement-et-moi.fr



Un joli coucher de soleil sur Villiersfaux

MAIRIE DE VILLIERSFAUX
1 RUE DE LA BASSE COUR
41100 VILLIERSFAUX
Tél. 02.54.77.18.41

Courriel : mairievilliersfaux@wanadoo.fr - Site internet : villiersfaux.fr - Application mobile : campagnol.fr

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mardi :

Mardi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h – Vendredi de 9 h 30 à 12 h